Séance du Conseil Municipal du 29/06/2005

N° 133

Direction : Direction Générale des Service Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF: DAST2005017

OBJET :Reconstruction de la piste d'athlétisme et des airs de concours du stade Auguste Delaune - Approbation du marché et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché,

Vu les articles 33, 57 et suivants du Code des Marchés Publics,

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres décidant de l'attribution concernée, réunie le 23 juin 2005,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la commission de gestion du patrimoine, transport, circulation et stationnement.

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN, BACHELET, Messieurs AUGY et BERTRAND s'étant abstenus.

DELIBERE:

Article 1^{er} : Approuve le marché de travaux relatif à l'opération citée en objet.

Les dépenses en résultants sont imputées au budget communal de l'exercice en cours aux lignes : 2312-2313 / 412

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché avec le groupement conjoint SERPEV – ENVIROSPORT (dont la société SERPEV est le mandataire), pour un montant de 375 541.61 € TTC.

Le Maire.